

FORSEE POWER

Assemblée générale mixte
24 juin 2022





Constitution du Bureau et Quorum

Constitution du Bureau et Quorum

- Désignation du secrétaire de séance
- Point sur les voix représentées (quorum)

- 01 **FORSEE POWER EN BREF**
- 02 **FAITS MARQUANTS**
- 03 **SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2021**
- 04 **LECTURE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- 05 **QUESTIONS ET RÉPONSES**
- 06 **VOTES DES RÉOLUTIONS**





Forsee Power en bref

01

02

03

04

05

06



L'offre la plus complète pour les marchés d'électromobilité

UNE OFFRE POLYVALENTE ...

LIFE	GO	ZEN	FLEX	PULSE	FORMAT SLIM ZEN / FLEX / PULSE	CONVERTISSEURS & SYSTÈMES DE CHARGE		
								
Autonomie (petites batteries)	Haute puissance ou haute énergie	Haute énergie	Puissance & énergie	Haute puissance	Les batteries modulaires plus plates au monde	Convertisseur auxiliaire	Chargeur de batterie	Système de charge rapide

... POUR UNE LARGE GAMME D'UTILISATION

Véhicules autonomes, robotique & Industrial tech

Véhicules utilitaires & urbains légers

Véhicules non routiers

Bus & Camion

Rail

Marine



- + Petites batteries
- + 50 Wh – 10 kWh
- + Batteries embarquées & portables



- + 1 kWh – 10 kWh
- + Batteries embarquées & portables



- + 8 kWh – 500 kWh
- + Long range, charge d'opportunité, hybride diesel, hybride hydrogène



- + 30 kWh – 600 kWh
- + Long range, charge d'opportunité, hybride hydrogène



- + 50 kWh – 1000+ kWh
- + 100% batteries, hybride diesel, hybride hydrogène



- + 50 kWh – 1000+ kWh
- + 100% batteries, hybride diesel, hybride hydrogène

Références sélectionnées



Mobility As A Service*: Accompagnement complet et financement pour accélérer la transition vers l'électromobilité



Forsee Power Services



Forsee Solutions

- ✓ Définir le bon concept d'électrification avec les équipementiers et les villes, de la batterie à l'infrastructure
- ✓ Aider à l'intégration dans le véhicule

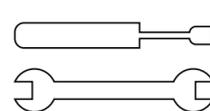
☒ ODISSEE



Forsee Academy

- ✓ Former et certifier des techniciens sur les batteries Forsee Power

☒ DIAG TOOL



Forsee Field Services

- ✓ Développer une maintenance préventive
- ✓ Maintenance curative
- ✓ Après-vente
- ✓ Pièces de rechange et ligne directe

☒ B-MONITORING

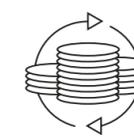
☒ DIAG TOOL



Forsee Digital

- ✓ Surveiller/monitorer les flottes de véhicules

☒ B-MONITORING



Forsee Financial Services

- ✓ Agir en tant que conseiller financier et facilitateur, en s'appuyant sur un grand réseau d'investisseurs

FINANCING THE ENERGY TRANSITION **neot**  **mitsui & co.**

*la mobilité en tant que service

Un acteur **durable** reconnu



Une feuille de route avec **10 objectifs** à horizon 2025 et contribution aux ODDs



Signataire du **Pacte Mondial des Nations Unies**



Membre de l'initiative pour **améliorer le calcul de l'empreinte carbone des batteries** produites en Europe



Medaille d'argent Ecovadis

- ✓ **Top 10% des entreprises du secteur batterie**
- ✓ **Top 25% des entreprises évaluées par Ecovadis** (plus de 65 000 entreprises)

Evaluation Ethifinance

- ✓ **Niveau "avancé plus" (72/100)**
- ✓ **Très supérieur au benchmark de 52/100**



personnes

Créer de la valeur et protéger nos collaborateurs et partenaires.



planète

Contribuer à la décarbonation des transports et adopter des comportements de consommation responsables.

politiques

Mettre en place un système de gouvernance robuste et transparent.



Une **équipe de direction** visionnaire avec une solide expérience en batterie et en électromobilité

- + **Plus de 100 ans** combinés dans **l'industrie des batteries**
- + Expertise dans **l'industrie automobile**
- + Expérience sur tous **les continents**



CHRISTOPHE GURTNER
Fondateur,
Président-
directeur général



MATHIEU DARNE
Directeur
Financier



NICOLAS CAILLOUX
VP Europe



FREDERIC POUPEAU
VP Asie-
Pacifique



AYMERIC DERVILLE
Directeur
technique &
innovation



JEAN MOURLAN
Directeur des
Opérations



SOPHIE TRICAUD
VP Affaires
publiques &
développement
durable



JULIEN COURSOUX
Directeur
achats & supply
chain



SEBASTIEN REMBAUVILLE-NICOLLE
VP Business
Development



FREDERIK BAUDRIER
Directeur
mobilité légère
& Industrial
Tech



OLIVIER PEQUET
Directeur pole
ferroviaire

Un conseil d'administration inclusif avec une forte diversité et un large spectre d'expertise

+ 4 commissions:

- Audit & risque (AR)
- Stratégie (S)
- Nominations & Rémunération (NR)
- ESG (ESG)

+ 46% femmes

54% hommes

+ 54% Administrateurs indépendants



CHRISTOPHE GURTNER
Fondateur,
Président-
directeur général
S



SYLVIE BERNARD-CURIE
Administratrice
indépendante
AR NR



MATTHIEU BONAMY
Administrateur
(Eurazeo)
NR



FLORENCE DIDIER-NOARO
Administratrice
indépendante
AR ESG



JOERG ERNST
Administrateur
indépendant
S



CORINNE JOUANNY
Administratrice
indépendante
S



PIERRE LAHUTTE
Administrateur
S ESG



ERIC LECOMTE
Administrateur
(Bpifrance)
AR



KOSUKE NAKAJIMA
Administrateur
(Mitsui & Co)
S



NICOLAS POCARD
Administrateur
(Ballard)



VERONIQUE STAAT
Administratrice
indépendante
AR NR



ISABELLE TRIBOTTÉ
Administratrice
indépendante
S



**SONIA TROCME
- LE PAGE**
Administratrice
indépendante
AR ESG



Faits marquants

01

02

03

04

05

06



Faits marquants 2021



Développement commercial

- ✓ Succès de la gamme SLIM
- ✓ Partenariat Connected Energy – Seconde vie;
- ✓ Gain appels d'offres RATP – Equipement des bus électriques Heuliez;
- ✓ Partenariat Omega Seiki Mobility – Equipement véhicules trois-roues du Groupe indien



Acquisition

- ✓ Reprise d'Holiwatt, spécialiste du stockage d'énergie ferroviaire et des systèmes de charge rapide



Déploiement industriel

- ✓ Démarrage production en série de batteries pour véhicules légers à Pune, en Inde;
- ✓ Inauguration du site de Chasseneuil-du-Poitou à Poitiers dédié aux véhicules lourds



Innovation et développement de nouveaux produits

- ✓ Lancement de PULSE 0.5 ;
- ✓ Obtention de la certification DNV pour batterie Pulse 2.5 'marine';
- ✓ Augmentation autonomie des batteries portables Life pour le secteur médical;
- ✓ Extension de la gamme SLIM avec les batteries ZEN 8 SLIM & commercialisation des batteries les plus plates au monde



2021 : une année structurante marquée par l'extension de nos parts de marché et de notre capacité de production

Faits marquants S1 2022



Développement commercial

- ✓ Commande de systèmes ZEN SLIM pour équiper 420 bus Wrightbus
- ✓ Commande pour équiper 20 camions benne à hydrogène Ballard Motive Solutions
- ✓ Renouvellement du contrat IVECO HEULIEZ



Déploiement industriel

- ✓ Lancement de la prospection pour le site industriel aux Etats-Unis
- ✓ Inauguration du site industriel français
- ✓ Jalon des 1200^{ème} bus et 100 000 véhicules léger équipés de batteries Forsee Power



Partenariats & Acquisitions

- ✓ Renouvellement du partenariat avec LG Energy Solutions
- ✓ Intégration du consortium des batteries interchangeables pour deux roues électriques (SBMC)
- ✓ Achat des titres de Mitsubishi Corporation dans NEO T Capital



Innovation et développement de nouveaux produits

- ✓ Lancement de ZEN PLUS



2022 : un fort dynamisme commercial



Situation financière à fin 2021

01

02

03

04

05

Chiffre d'affaires 2021 et carnet de commandes

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

En m€	2020	2021	Variation 2020-21 %
Véhicules lourds	47,6	50,5	6%
Véhicules légers	14,5	21,9	51%
Chiffre d'affaires total	62,1	72,4	17%

- ✓ Le segment des véhicules lourds reste le premier contributeur au chiffre d'affaires consolidé du Groupe, 70 % en 2021 contre 77 % en 2020.
- ✓ Reprise des ventes a été plus rapide pour le segment des véhicules légers en raison d'un cycle de vente plus court
- ✓ Environnement marqué par une forte tension sur les approvisionnements

▶ Atteinte de l'objectif affiché lors de l'IPO avec des revenus en hausse de 17%

Carnet de commandes

- ✓ Montant des commandes enregistrées(1) pour 2022 supérieur au chiffre d'affaires 2021
- ✓ Solide carnet de commandes de ~ 1 milliard d'€(2)

Notes : (1) Commandes enregistrées au 31 janvier 2022 qui seront livrées et facturées d'ici le 31 décembre 2022.

(2) Le carnet de commandes est basé sur des prévisions d'achats réels telles que discutées avec nos clients, cependant ces prévisions ne sont pas des engagements d'achat contraignants. En outre, notre évaluation des probabilités que le carnet de commandes puisse être converti en commandes peut ne pas être appropriée. Par conséquent, le carnet de commandes pourrait ne pas conduire à des revenus futurs correspondants et les ventes réelles pourraient, en fait, être sensiblement inférieures à ce que le carnet de commandes actuel suggère.

Résultats 2021 - Compte de résultat simplifié

Compte de résultat consolidé

En M€	2021	2020	Variation	Variation (%)
Chiffre d'affaires	72,4	62,1	+10,4	+17%
EBITDA ⁽¹⁾	(21,1)	(12,7)	-8,1	-64%
Marge d'EBITDA	(29,1)%	(20,5)%		
EBITDA ajusté ⁽²⁾	(14,4)	(12,0)	-2,3	-19%
Marge d'EBITDA ajusté	(19,8)%	(19,4)%		
Résultat opérationnel courant	(26,0)	(20,0)	-5,9	-30%
Résultat opérationnel	(26,8)	(20,0)	-6,7	-34%
Résultat financier	(11,2)	(6,3)	-4,9	-77%
Résultat net consolidé	(38,1)	(30,1)	-8,0	-27%
Trésorerie à la clôture	70,8	11,3	+58,9	

- ✓ La variation de l'EBITDA ajusté est principalement due à :
 - la baisse du chiffre d'affaires en 2021 des coûts d'ingénierie non récurrents (-2,2 M€);
 - l'effet du produit net du crédit d'impôt recherche (1,9 M€);
 - l'intégration des coûts d'exploitation de l'activité Holiwatt (-0,6 M€);
 - autres effets (impact positif des volumes, augmentation du prix d'achat) générant un impact net négatif (-1,4 M€).
- ✓ Niveau de marge d'EBITDA ajusté comparable à celui de l'exercice 2020 à -20%.
- ✓ Résultat opérationnel atteint -26,8 M€ contre -20,0 M€ en 2020
- ✓ Résultat net 2021 est de -38,1 M€ vs -30,1 M€ incluant des éléments non récurrents de 9,9 M€, principalement liés à l'attribution de stock-options et d'actions gratuites (6,7 M€) et à des charges financières exceptionnelles (3,1 M€).

Notes: (1) L'indicateur d'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, Amortissements des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles, Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et Dépréciation nette d'actifs. Cet indicateur est détaillé dans le paragraphe 2.1.3 du rapport financier annuel.

(2) En complément de l'EBITDA, le Groupe suit un EBITDA ajusté. Cet indicateur alternatif de performance correspond à l'EBITDA retraité charges liées aux rémunérations fondées sur des actions. En effet le Groupe considère que ces charges ne reflètent pas sa performance opérationnelle courante, notamment pour les plans de rémunérations réglés en capitaux propres, ces derniers n'ayant pas d'impact direct sur la trésorerie. Cet indicateur est détaillé paragraphe 2.1.3 du rapport financier annuel.

Tableau des flux de trésorerie et bilan simplifiés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En M€	2021	2020
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers	(18,7)	(14,2)
Variation du besoin en fonds de roulement	0,4	(7,7)
Trésorerie nette des activités d'exploitation	(18,3)	(21,9)
Investissements en immobilisations	(10,2)	(6,5)
Autres flux de trésorerie liés aux investissements ¹	-	(3,5)
Trésorerie nette des activités d'investissement	(10,2)	(10,0)
Produit de l'émission d'actions ordinaires, net de frais ²	93,4	(0,1)
Variation de la dette ³	(1,5)	42,6
Intérêts payés sur la dette	(4,0)	(2,2)
Trésorerie nette des activités de financement	87,9	40,3
Impact du taux de change	0,1	(0,0)
(Diminution) / Augmentation nette des flux de trésorerie	59,5	8,4

Bilan consolidé

En M €	2021	2020
Actifs non courants	41,7	35,8
Actifs courants	124,9	56,7
Total des actifs	166,6	92,5
Actions	69,2	(32,9)
Passif à long terme	68,0	101,7
Passif à court terme	29,3	23,8
Total du passif	166,6	92,5

Note : (1) Défini comme la somme des produits des cessions d'actifs et des (Investissements) / Produits des actifs financiers (2) Défini comme la somme des produits de l'émission d'actions ordinaires et des frais payés sur les émissions de capital (3) Défini comme la somme de la variation des passifs financiers, des produits des emprunts bancaires, de la ligne de crédit à court terme, des dettes pour les créances de financement, des remboursements de la dette de l'immobilier locatif, du remboursement des emprunts bancaires et des frais d'émission des prêts et de la variation des emprunts auprès des parties liées Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)



Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes

01

02

03

04

05

+ Objectif

- Conformément aux normes d'exercice professionnel, obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de votre société ne comportaient pas d'anomalie significative.

+ Information des organes de Direction et de Gouvernance

- Synthèse de nos travaux à la Direction Générale et Financière le 18 février 2022 ;
- Synthèse de nos travaux au Comité d'Audit réuni le 29 mars 2022 ;
- Présentation de notre projet d'opinion au Conseil d'Administration le 6 avril 2022.

+ Opinion sur les comptes consolidés

- Rapport sur les comptes consolidés à la page 242 du Document d'Enregistrement Universel (URD), objet de la 2^{ème} résolution.
- Certification sans réserve des comptes consolidés avec une observation sur :
 - La nouvelle présentation des états financiers,
 - Le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite.

+ Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- La justification de nos appréciations et les points clés de l'audit sur les comptes consolidés portent sur les estimations et les jugements retenus pour :
 - La comptabilisation des immobilisations relatives aux frais de développement;
 - L'analyse du litige avec la société Unu GmbH.

+ Opinion sur les comptes annuels

- Rapport sur les comptes annuels à la page 154 du Document d'Enregistrement Universel (URD), objet de la 1ère résolution.
- Certification sans réserve des comptes annuels avec une observation sur le changement de méthode relatif :
 - Aux engagements de retraite;
 - À la comptabilisation des frais d'augmentation de capital.

+ Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- La justification de nos appréciations et les points clés de l'audit sur les comptes annuels portent sur les estimations et les jugements retenus pour:
 - La comptabilisation des immobilisations relatives aux frais de développement;
 - L'évaluation des fonds commerciaux et des titres de participation;
 - L'analyse du litige avec la société Unu GmbH.

+ Autres vérifications spécifiques

- Les informations relatives au Groupe et à la société Forsee Power :
 - Données dans le rapport de gestion et dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - Ainsi que celles relevant d'autres obligations légales et réglementaires,n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

+ Rapport spécial

- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés à la page 382 du Document d'Enregistrement Universel (URD), objet de la 4^{ème} résolution.

Il nous a été donné avis de cinq nouvelles conventions relatives :

- Au partenariat stratégique avec la société Ballard Power Systems Inc;
- À la coopération commerciale avec la société Mitsui & Co., Ltd;
- Au contrat d'agent exclusif sur le territoire japonais avec la société Mitsui & Co., Ltd;
- À la coopération commerciale sur le territoire indien avec la Société Mitsui & Co. India PVT. Ltd;
- Aux prestations de services avec la Société AMILU du 24 octobre 2021 jusqu'au 23 octobre 2022.

Convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale qui s'est poursuivie sur l'exercice 2021

- La convention de prestation de service avec la Société AMILU du 24 octobre 2020 jusqu'au 23 octobre 2021.

+ Autres rapports émis dans le cadre des résolutions à titre extraordinaire

- Pas d'observation à formuler sur les rapports émis relatifs :
 - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions, objet de la 11^{ème} résolution ;
 - Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, objet de la 12^{ème} résolution ;
 - Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, objet de la 13^{ème} résolution ;
 - Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes de la douzième résolution, de la treizième résolution et de la quatorzième résolution ci-dessus, objet de la 14^{ème} résolution ;
 - Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes de la douzième résolution, de la treizième résolution et de la quatorzième résolution ci-dessus, objet de la 15^{ème} résolution ;

+ Autres rapports émis dans le cadre des résolutions à titre extraordinaire

- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social, objet de la 16^{ème} résolution ;
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de bénéficiaires, objet de la 17^{ème} résolution ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre – avec suppression du droit préférentiel de souscription – des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société, objet de la 18^{ème} résolution ;
- Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires à émettre de la Société, dans la limite de 10 % du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange, objet de la 19^{ème} résolution ;
- Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations objets des résolutions ci-dessus et de la vingt-deuxième résolution ci-dessous, objet de la 20^{ème} résolution ;

+ Autres rapports émis dans le cadre des résolutions à titre extraordinaire

- Délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise, objet de la 22ème résolution ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration pour modifier les termes et conditions des BSABEI C (les « C Warrants ») figurant dans le contrat « Amendent and Restatement Agreement relating to a Subscription Agreement » conclu entre la Société et la Banque Européenne d'Investissement, en date du 14 octobre 2021, objet de la 23^{ème} résolution ;



Questions & réponses

01

02

03

04

05



Suspension de séance





Vote des résolutions

01

02

03

04

05

06

Proposition d'amendement de la 5^{ème} résolution

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, à raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société

Rédaction de la résolution aux termes de la convocation à l'AGM	Rédaction amendée proposée au vote des actionnaires
<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,</p> <p>approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, en raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021, à la section <u>3.2.5.3.2.</u></p>	<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,</p> <p>approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, en raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021, à la section <u>3.2.5.3.2.</u></p>

Motifs de l'amendement:

L'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Christophe GURTNER figurent à la section 3.2.5.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, intégré dans le rapport financier annuel. La section 3.2.5.3.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnée dans le projet de texte des résolutions est trop restrictive. Une erreur matérielle a été commise lors de la numérotation de la section du rapport sur le gouvernement d'entreprise, qui renvoie aux éléments de rémunération du Président-Directeur Général devant être approuvés par l'Assemblée Générale.

Proposition d'amendement de la 6^{ème} résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rédaction de la résolution aux termes de la convocation à l'AGM	Rédaction amendée proposée au vote des actionnaires
<p>L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,</p> <p>approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021, à la section <u>3.2.5.2.2</u>.</p>	<p>L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,</p> <p>approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021, à la section <u>3.2.5.2.2</u>.</p>

Motifs de l'amendement:

Conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, l'ensemble des informations figurant à l'article L. 22-10-9-I du même Code doivent être approuvées au titre du vote *ex post* par l'Assemblée Générale. L'ensemble de ces éléments sont intégralement traités à la section 3.2.5 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, intégré dans le rapport financier annuel.

La section 3.2.5.2.2 mentionnée dans le projet de texte des résolutions est trop restrictive. Une erreur matérielle a en effet été commise lors de la numérotation de la section du rapport sur le gouvernement d'entreprise, qui renvoie aux informations devant être approuvées par l'Assemblée Générale.

PREMIÈRE RÉOLUTION | AGO

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021



DEUXIEME RÉOLUTION | AGO

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

TROISIEME RÉOLUTION | AGO

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021



QUATRIEME RÉOLUTION | AGO

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce



CINQUIEME RÉOLUTION | AGO

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, à raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société

SIXIEME RÉOLUTION | AGO

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

SEPTIEME RÉOLUTION | AGO

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2022

HUITIEME RÉOLUTION | AGO

Fixation du montant de la rémunération globale allouée au Conseil d'administration de la Société

NEUVIEME RÉOLUTION | AGO

Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs au titre de l'exercice 2022

DIXIEME RÉOLUTION | AGO

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société

ONZIEME RÉSOLUTION | AGE

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions

DOUZIEME RÉOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

TREIZIEME RÉSOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)

QUATORZIEME RÉOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

QUINZIEME RÉSOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes de la douzième résolution, de la treizième résolution et de la quatorzième résolution ci-dessus

SEIZIEME RÉOLUTION | AGE

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social

DIX-SEPTIEME RÉOLUTION | AGE

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de bénéficiaires

DIX-HUITIEME RÉOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre – avec suppression du droit préférentiel de souscription – des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société

DIX-NEUVIEME RÉOLUTION | AGE

Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires à émettre de la Société, dans la limite de 10 % du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange

VINGTIEME RÉOLUTION | AGE

Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations objets des résolutions ci-dessus et de la vingt-deuxième résolution ci-dessous



VINGT-ET-UNIEME RÉOLUTION | AGE

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes

VINGT-DEUXIEME RÉOLUTION | AGE

Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise

VINGT-TROISIEME RÉOLUTION | AGE

Autorisation à consentir au Conseil d'administration pour modifier les termes et conditions des BSABEI C (les « C Warrants ») figurant dans le contrat « Amendent and Restatement Agreement relating to a Subscription Agreement » conclu entre la Société et la Banque Européenne d'Investissement, en date du 14 octobre 2021

VINGT-QUATRIEME RÉOLUTION | AGE

Réitération, en tant que de besoin, de tous les pouvoirs donnés au Conseil d'administration en vue de constater l'acquisition d'actions attribuées gratuitement

VINGT-CINQUIEME RÉOLUTION | AGO

Pouvoir pour formalités

